AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2017

approuvé en assemblée générale le 10 mars 2018

Le CR d'activité de l'association pour l'année 2017 est présenté dans les pages suivantes tel qu'il a été présenté et approuvé en assemble générale.

Il est organisé selon les thèmes suivants :

- **Protection du site classé** : Commissions des sites
- **Urbanisme / transports** : PLU des communes, Actions juridiques en cours *et* Ligne 18
- **Nuisances aériennes** : aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay
- **Bièvre** : thème de débat - PPRI
- **Valorisation du patrimoine de la Vallée** : Moulin de Vauboyen
- **Déchets :** groupe de travail AVB
- **Biodiversité** : brochure
- **Ouvrages**
- **Communication** : Castor, site internet, fête de la Bièvre
- **Priorités 2018**

Olivier LUCAS

Président

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement - Adresse : AVB - BP 25 – 91570 BIEVRES
Tél./Fax : 01 69 41 83 95 – Courriel : avb@bievre.org – Site internet : www.bievre.org

Assemblée générale des AVB
Les Loges-en-Josas – 10 mars 2018
50 ans !!!

Ordre du jour

- **Accueil** (Inscriptions, cotisations, ouvrages) **16h00**
- **Assemblée statutaire** **16h30**
  - Compte-rendu d'activité 2017
  - Priorités 2018
  - Rapport financier 2017 et budget 2018
  - Élections au Conseil d'administration
- **Exposé - Débat** **18h00**
  - Prévention des inondations
- **Buffet valbiévrain** **À partir de 19h15**

Assemblée statutaire

Compte-rendu d'activité 2017

AG du 10 mars 2018 – Rapport d'activité

- **Protection du site classé** : Commissions des sites
- **Urbanisme / transports** : PLU des communes, Actions juridiques en cours *et Ligne 18*
- **Nuisances aériennes** : aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay
- **Bièvre** : thème de débat - PPRI
- **Valorisation du patrimoine de la Vallée** : Moulin de Vauboyen
- **Déchets :** groupe de travail AVB
- **Biodiversité** : brochure
- **Ouvrages**
- **Communication** : Castor, site internet, fête de la Bièvre
- **Animation du réseau associatif** : URB, Terre et Cité, FNE IdF, Natureparif, Saclay Citoyens, Alliance

- Questions/réponses

En bleu, les sujets développés lors de l'AG

Protection du site classé

- Les AVB participent –assidument- aux Commissions départementales des sites (CDNPS) « Sites et paysages » des Yvelines et de l'Essonne depuis fin 2012
- Renouvellement en décembre 2015 pour trois ans de la participation de l'Association pour participer à la CDNPS « Nature » et la CDNPS « Publicité »

Centre équestre Brimborion - Bièvres

Haras de Vauboyen - Bièvres

<u>Commissions départementales de la nature, des sites et des paysages</u>

Les AVB siègent, dans les Yvelines et dans l'Essonne, dans la CDNPS au sein de la formation en charge de la protection des sites et des paysages, ainsi que dans la formation en charge de la publicité dans les Yvelines.

L'association a également été sollicitée pour siéger au sein de la formation chargée de la nature dans les Yvelines, mais, faute de moyens humains suffisants, cette invitation n'a pas pu être honorée.

Ces formations se réunissent en préfecture sous la présidence du Préfet ou de son représentant, en moyenne tous les deux mois en fonction des projets à examiner.

Elles sont composées de représentants de l'Etat l'inspecteur des sites l'ABF

la DDT

de représentants élus des collectivités territoriales

de personnalités qualifiées et représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement, dont les AVB

de personnes compétentes dans le domaine de la nature, des paysages ou des sites

Au titre de la préservation des sites et des paysages, elles peuvent prendre l'initiative de l'inscription ou du classement de site et émettent un avis sur les travaux en site classé.

Récemment, la CDNPS des Yvelines s'est également prononcée sur une proposition de déclassement de 16 sites inscrits, soit entièrement dégradés, soit entièrement recouverts par une protection patrimoniale de niveau équivalent ou supérieur.

Les projets en site classé sont présentés à la commission par l'inspecteur des sites ou l'ABF en présence du pétitionnaire accompagné éventuellement du maire de la commune concernée et de l'architecte du projet.

La commission délibère ensuite à huis clos et vote.

L'avis retenu est celui qui recueille la majorité des voix.

Cet avis est ensuite transmis au ministre qui décide d'autoriser le projet ou non.

Nous avons constaté que l'avis émis par la commission des sites était pratiquement toujours suivi par le ministre.

Urbanisme/transport : PLU des communes

- **Renouvellement beaucoup plus fréquent des PLU que les anciens POS**
  - Mise en conformité avec la loi (SRU, ALUR, Grand Paris, OIN, etc)
  - Mise en conformité avec des documents de rang supérieur (de niveau régional, par exemple: SDRIF, SAGE)
  - Permettre de réaliser des projets nouveaux (EHPAD, logements sociaux, etc).
- **Modification ou révisions dans presque toutes les communes de la vallée de la Bièvre, mais une démarche complexe et propre à chaque commune**
  - Guyancourt, Buc, les loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Igny, Vauhallan, Verrières-le-Buisson
  - Une concertation préalable à l'enquête publique souvent défaillante
- **Ces modifications des règles d'urbanisme peuvent impliquer des choix importants pour le futur cadre de vie, l'environnement, le développement social et économique des communes**
- **Les AVB informent la population** (Castor, site internet, réunions publiques) et l'invite à participer aux enquêtes publiques.
- **Création d'un groupe de travail AVB afin de tenter d'élaborer un canevas commun**

AG AVB - 10 mars 2018 - p 6

Le POS est mort, vive le PLU !

Une programmation de l'urbanisme de la commune sur le long terme en principe
Mais des révisions ou modifications quasiment en continu dans la pratique

De nouvelles mesures à appliquer désormais :
- densification des espaces urbanisés
- lutte contre l'étalement urbain
- accentuation de la protection de la biodiversité
- conservation des continuités écologiques
- Mais des principes plus ou moins mis en pratique en fonction de la sensibilité de chaque maire

Une mise en compatibilité avec de nombreux documents de niveau supérieur
Loi du Grand Paris, Loi SRU, Loi ALUR
ZPNAF, SDAGE, SAGE, SDRIF, SRCE, OIN, PLH

Une démarche complexe qui n'est pas abordée de la même façon dans toutes les communes

Une concertation préalable à l'enquête publique souvent défaillante

Création d'un groupe de travail AVB afin de tenter d'élaborer un canevas commun

Urbanisme/transport : actions juridiques en cours

- **Territoire toujours sous forte pression de l'urbanisme**
  - Constructions dans toutes les communes de la Vallée, aménagements plateau de Saclay
  - En France, 25% des « autorisations spéciales » en site classé sont dans la vallée de la Bièvre
- **Les AVB participent à l'action collective**
  - Groupe juridique Saclay Citoyen, commission des 4 municipalités sur la Ligne 18
  - Actions inter-associatives sur les PLU (Buc, Igny, Vauhallan, Verrière, etc
- **Actions juridiques en instance**
- **Recours gagné à Jouy, enfin indemnisé**
- **« Pétition européenne » sur l'irrégularité du Cluster Paris-Saclay**
  - Recours contre excès de pouvoir sur la DUP Corbeville : TA
  - Recours contre excès de pouvoir de la DUP Ligne 18 : Conseil d'Etat

➢ **les AVB poussent des recours lorsqu'ils sont légitimes**

- PLU Vauhallan : annulation avant même d'avoir eu à plaider
- Corbeville : le TA de Versailles nous a demandé si on abandonnait ; c'est signe qu'ils ont enfin ouvert le dossier. Notre avocat a répliqué que nous continuons.
- Ligne 18 : le mémoire en défense reçu est en réalité un document SGP et pas la défense officielle de l'État. Nous préparons la réplique (la commission des maires réfractaires y travaille avec nous compte tenu des commonalités des assertions SGP) , mais il importe de ne l'envoyer que lorsque le représentant de l'État se manifestera (avis de notre avocat).

DUP ZONE DE CORBEVILLE

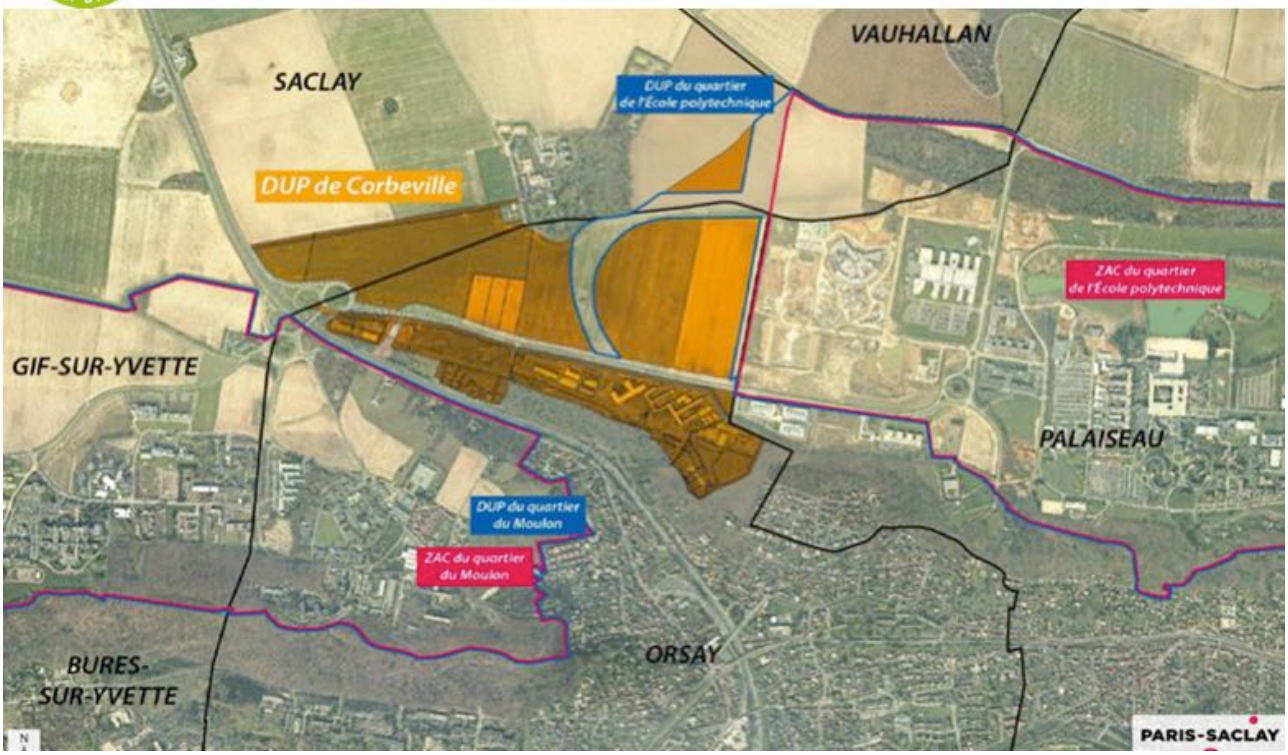

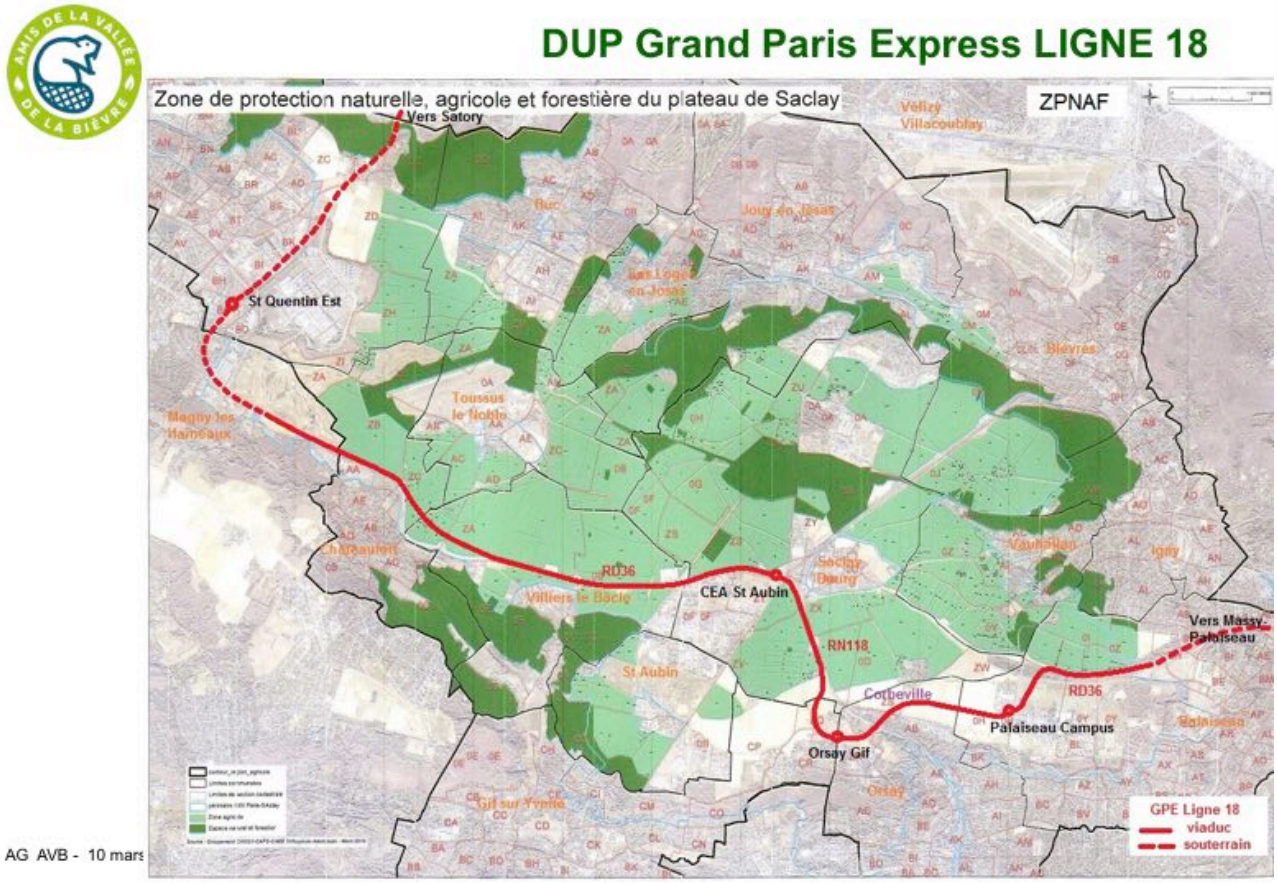

AG AVB - 10 mars

- L'enquête publique a fait l'objet d'une démarche parcellaire et incomplète, ne présentant qu'une seule solution « à prendre ou à laisser ». Elle a trompé la population

- Elle est inadapté au besoin de transport public de ce territoire, ne crée pas une valeur suffisante pour le transport public au regard d'un coût très élevé,

- Elle crée le risque d'un développement urbain démesuré entre Massy et Saint Quentin-en-Yvelines,

- Elle n'a aucun impacte favorable sur le développement de la recherche et de l'innovation,

- Elle engendrerait un dommage grave et définitif aux paysages du plateau de Saclay et nuirait à l'exploitation des terres agricoles pourtant protégées par la ZPNAF,

- Elle gaspille l'argent public, ignorant la recommandation de la Cour des Comptes, éludant avec désinvolture l'avis du Commissariat Général à l'Investissement et négligeant des solutions alternatives plus efficaces et moins coûteuses.

- **Participation à tous les débats publics sur le sujet depuis des années**
  - Participation aux assises de la Mobilité en novembre 2017
- **Avis lors de l'enquête publique en 2016**
- **Contribution active au recours associatif en justice contre la DUP**
- **Publication régulière des articles sur le sujet dans le Castor et sur le site AVB**
- **Débat avec les députés concernés pour les tenter de les convaincre de l'inutilité du projet de L18**

Nuisances aériennes

- **Les AVB sont représentés aux CCE des aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay**
  - Pas de progrès significatifs en 2017
  - Les AVB maintiennent leur présence dans ces Commissions Consultatives de l'Environnement malgré le peu de résultats qui en résulte.

- **Les activités des AVB qui concernent la rivière Bièvre sont présentées lors du débat qui suit l'AG statutaire et dont le thème est le PPRI de la Bièvre (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).**

Patrimoine de la Vallée : Moulin de Vauboyen

- Le projet traîne en longueur faute de volonté des élus de VGP
- Les AVB tentent de faire pression pour sa réalisation

Activités groupe déchets 2017
Axes de travail

- **Rappel : la gestion des déchets est une compétence des communautés d'agglomérations**
- **Acteurs pour les communes de la Vallée de la Bièvre : 3 CA (CASQY, VGP, CAPS) et 3 syndicats (SIDOMPE, SIOM, SIMACUR)**

- **Objectif pour les AVB :**
  - Identifier et promouvoir les bonnes pratiques auprès du public : réduction, tri, recyclage et valorisation des déchets
  - Information des habitants (Castor 81 novembre 2016 – dossier déchets)
  - Comprendre et si possible orienter les choix des communautés d'agglomérations (2 entretiens en 2017)

Les évolutions en cours et à venir

- Réduction des volumes et généralisation du tri des déchets
- Optimisation à trouver entre collecte en porte à porte, points d'apport volontaires et déchetteries
- Arrivée de procédés de tri et de retraitement plus performants
- Obligation de tri des biodéchets à partir de 2025

Pour la valorisation de tous les déchets organiques

- Compostage « de proximité »
- **Une filière en émergence : la méthanisation (énergie + engrais)**
  - Production de gaz vert qui peut être injecté dans le réseau de gaz naturel
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au compostage
  - 1 exemple yvelinois : unité de méthanisation en construction à Thoiry

Information en préparation pour le Castor 83

Biodiversité

- **La biodiversité de la vallée de la Bièvre est riche**
  - Sa préservation a été renforcée par le classement de juillet 2000.
- **Patrimoine est mis en danger par l'urbanisation galopante et le mode de vie actuel.**
  - Pourtant la biodiversité est indispensable à la qualité de notre vie et chacun peut participer à sa protection par des gestes simples au quotidien.
- **En 2016 les AVB ont publié une Brochure sur la biodiversité dans la vallée de la Bièvre.**
  - Cette brochure permet de mieux connaître la biodiversité de la vallée.
  - Elle vous aidera à la préserver et à la défendre ainsi qu'à reconnaître les espèces remarquables qu'il faut protéger et les espèces invasives qu'il faut contenir voire éradiquer.
  - Vous y trouverez les actions quotidiennes qui contribuent à sa protection.

Ouvrages de promotion Vallée

- **Les publications AVB : les ventes se sont tassées**
  - brochure Biodiversité, 94 vendues/offertes (amortissement non envisagé)
  - Guide Vert, 7 vendus, investissement amorti, reste 501
  - Chemin de Ronde, 6 vendus, investissement amorti, reste 171
- **Les publications distribuées : même tassement**
  - Terres précieuses, 4 vendus, reste 12
  - Plateau de Saclay, 2 vendus, reste 15
  - Nouvel ouvrage ADER : un fac simile du Traité Thomas Gobert
- **L'exposition Bièvre : 1 location (CA Val de Bièvre)**
- **Promotion brochure biodiversité reportée en 2018**
  - démarchage collectivités, site internet

Communication

- Castor 82 « 50 ans des AVB »
  - décembre 2017, 11 pages, 23000 ex
  - Nouveau format

- Nouveau site internet suite à problème hébergeur

- « Fête de la Bièvre » en mai 2017

- Contribution au réseau associatif : URB, Terre et Cité, FNE IdF, Natureparif, Saclay Citoyens, Alliance

Priorités 2018

- **Protection du site classé**
  - Commissions des sites, rôle essentiel ; actions préventives vers élus mais actions juridiques si besoin
- **Urbanisme / Transports**
  - Actions juridiques en cours : DUP Corbeville, Métro Ligne 18
  - Avis à donner sur les évolutions des PLU
  - Lutter contre les excès de l'urbanisme et des grands projets de transport (CDT, Grand Paris)
- **Nuisances aériennes : aérodromes de Toussus-le-Noble et Villacoublay**
  - Participation aux CCE et comités suivi chartes, actions dans le cadre d'Alliance à Toussus
- **Bièvre**
  - participation active des AVB au SAGE (CLE)
  - Enquête publique PPRI en 2018
- **Valorisation du patrimoine de la Vallée**
  - Soutien au projet de « Maison de la Vallée » Moulin de Vauboyen
- **Déchets**
  - Groupe de travail AVB : passer de l'analyse aux propositions
- **Biodiversité**
  - Soutien aux projets de Jardins partagés (2017 et 2018) ; 2e vague diffusion Brochure
- **Ouvrages**
  - Relancer la diffusion du Guide vert, 2ème vague Brochure sur la biodiversité (2018)
- **Communication**
  - Castor, mise en ligne site internet en 2017, lancement de la « lettre » des AVB en 2018